

DEPARTEMENT DE LA DODOGNE - ARRONDISSEMENT DE SARLAT -CANTON DE SAINT CYPRIEN**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire salle de la Rode, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARMAGNAT – BONY – CASSAGNOLE – CHAULE - CAMINADE – GERMAIN - LAMBERT – HUSSON – PELLETIER – COUSIN – SCHERER – TROUBADY - RAKOWSKI.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs DUFOUR (procuration à M. COUSIN), LARIVIERE (procuration à M. CASSAGNOLE).

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Nombre de présents : 13.

Nombre de votants : 15.

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. Patrick ARMAGNAT.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 mai 2022.

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2022 est adopté.

Décisions modificatives du budget 2022 de la commune.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la Commune de Domme pour l'exercice 2022 sont insuffisants et qu'il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Produits des cessions d'immobilisations	775	500,00 €	
Produits exceptionnels divers	7788		500,00 €
TOTAL		500,00 €	500,00 €

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Réseaux d'électrification	90064-21535		8.700,00 €
Château du Roy	90056-2031		21.200,00 €
Travaux bâtiments	20062-2313	29.900,00 €	
TOTAL		29.900,00 €	29.900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

Création d'une voie d'accès aux parkings extérieurs : choix d'un maître d'œuvre.

Le Maire rappelle que la commune a récemment acquis des terrains sis à "Croix de St James" en vue de réaliser un parking enherbé pour délester la bastide de la présence importante des véhicules des nombreux visiteurs qui se rendent à Domme pendant la période touristique.

Pour aménager ces parkings, il est nécessaire de créer une voie d'accès générant des travaux pour lesquels il faut envisager une mission de maîtrise d'œuvre.

Il indique qu'une consultation a été engagée et présente les propositions de mission de maîtrise d'œuvre concernant ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne Ing&MO pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie d'accès aux parkings extérieurs à « Croix de St James » ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et notamment le contrat d'engagement.

Hangar rue du Grel : adoption de devis de travaux.

Alain Germain, Maire-Adjoint, présente des devis de travaux à réaliser sur le Hangar de la commune sis rue du Grel.

- Devis de l'entreprise Pueyo Fabien pour des travaux concernant la couverture du bâtiment d'un montant HT de 4.196,14 € ;
- Devis de l'entreprise SARL Lavergne pour des travaux de charpente-menuiserie d'un montant HT de 2.878,91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les devis précités et autorise le Maire à les signer.

Gendarmerie de Domme : avenant au bail de la caserne sise rue Pontcarral.

Le Maire présente un avenant au bail du 02 août 2016 concernant l'immeuble destiné à usage de casernement de gendarmerie, sis à Domme, lieu-dit « Promenade de la Barre ». Le bail, révisable triennalement selon les conditions définies par la clause de révision, a été conclu pour une durée de neuf années à compter du 12 juillet 2016 pour se terminer le 11 juillet 2025.

À compter du 12 juillet 2022, le bail est consenti moyennant un loyer annuel de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENT SIX EUROS et DIX CENTS hors charges (32 506,10 € HC) suivant avis de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques de Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde en date du 24 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Eclairage public : suppression de l'armoire EP 177 et des points lumineux branchés sur cette armoire.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la suppression de l'armoire d'éclairage public EP 177 et des points lumineux branchés sur cette armoire. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de supprimer définitivement les équipements et foyers lumineux visés ci-dessus ;
- Charge le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés.

Eclairage public : demande d'étude pour la mise en valeur des remparts et de la falaise.

Le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public des points suivants en vue de leur mise en valeur :

- Falaises de Domme ;

- Remparts de Domme (entre la Porte des Tours et la Porte de la Combe).

La commune de Domme adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de Domme ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1/ SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques,
- 2/ S'ENGAGE à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois,
- 3/ MANDATE le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Travaux de génie-civil de télécommunication à Castarnou.

M. le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui est présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, les études et les travaux de génie civil, à savoir tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :
Castarnou – Secteur 5.

Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage)
pour un montant HT de 7.233,72 €
pour un montant TTC de 8.680,46 €

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE.

Il précise que le montant des travaux sera réglé par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Il s'engage au nom de la commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désigne, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui vous ont été présentés : Travaux de génie civil de télécommunications – Castarnou – Secteur 5

- Approuve le dossier qui lui est présenté,

- S'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune,

- S'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Restauration des Remparts : travaux au droit de la propriété Loyez.

Le Maire fait part de la nécessité de réaliser des travaux sur les Remparts de Domme, au droit de la propriété de Mme Véronique Loyez : pose de témoins.

Il précise que la réalisation de ces travaux est indépendante de l'opération en cours sur les Remparts et pour laquelle le cabinet « AGPO – Architecture & Patrimoine » assure une mission de maîtrise d'oeuvre.

Il présente un devis de la SARL « Les Compagnons Réunis » d'un montant HT de 130,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité et autorise le Maire à le signer.

Aménagement et valorisation des abords de la Porte des Tours : choix d'un maître d'oeuvre.

Le Maire rappelle le projet d'aménagement et de valorisation des abords de la Porte des Tours, opération pour laquelle l'Agence Technique Départementale assure une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage.

Il indique qu'une consultation a été engagée en vue de désigner un maître d'oeuvre et présente les propositions reçues ainsi que l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de confier à l'Agence de Paysage Jacques Ségui, une mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'opération d'aménagement et valorisation des abords de la Porte des Tours et autorise le Maire à signer son contrat d'engagement et tout autre acte et document se rapportant à cette mission.

Création d'une nouvelle Gendarmerie : choix des entreprises

Le Maire rappelle le projet de création d'une nouvelle caserne de gendarmerie au Pradal et de logements de fonction.

Il indique qu'une consultation d'entreprise a été lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article 42-2° de l'ordonnance relative aux marchés publics du 23/07/2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations sont réparties en 13 lots :

- N°01 - VRD
- N°02 - PAYSAGE
- N°03 - GROS OEUVRE
- N°04 - CHARPENTE
- N°05 - COUVERTURE
- N°06 - ETANCHEITE
- N°07 - MENUISERIES EXTERIEURES
- N°08 - MENUISERIE BOIS
- N°09 - PLATRERIE ISOLATION
- N°10 - REVETEMENTS DE SOLS
- N°11 - PEINTURES
- N°12 - PLOMBERIE SANITAIRE CVCS
- N°13 – ELECTRICITE

JUGEMENT DES OFFRES :

- 1 - Prix = 60%
- 2 - Valeur technique = 40%.

Analyse selon le critère « prix » des prestations : Nombre de points obtenus par l'offre examinée = (Px le plus bas / Px de l'offre examinée) x Pondération sur 60. Analyse selon le critère « valeur technique » des prestations pondérée à 40% ; méthodologie d'exécution des travaux pondéré à 20% / organisation de chantier et gestion de la sécurité et de l'hygiène du chantier pondéré à 10% / Délai d'exécution avec remise d'un planning pondéré à 5% / gestion des déchets et protection de l'environnement pondéré à 5%.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :

1er appel d'offre : date de mise en ligne 07/02/2022.

1er appel d'offre : date de remise des offres 28/02/2022 à 16h00.

A l'ouverture des offres, le cout d'objectif étant dépassé :

Une phase de négociation est entamée sur les lots 3 - 5 - 11 - 12 - 13.

Une relance pour les lots 1 - 4 - 7 - 8 - 9 ;

Début de la phase de négociation lots 3 - 5 - 11 - 12 - 13 : Vendredi 04/03/2022. Retour de la phase de négociation : Vendredi 25/03/2022

Début de la relance de l'appel d'offre des lots 1 - 4 - 7 - 8 - 9 : Vendredi 07/04/2022. Remise des offres de la relance de l'appel d'offre des lots 1 - 4 - 7 - 8 - 9 : Vendredi 29/04/2022.

Date de remise de l'analyse des offres : Lundi 23/05/2022.

Le Maire présente les offres transmises et l'analyse qui en a été faite par le maître d'œuvre (Agence WHa !).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir les entreprises ci-dessous et autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché relatives à ce choix, y compris les actes d'engagements.

Lot	Entreprise	Montant HT
N°01 - VRD	GARRIGOU	575.251,20 €
N°02 - PAYSAGE	ARTUS	13.525,50 €
N°03 - GROS OEUVRE	VAUNAC	650.000,00 €
N°04 - CHARPENTE	HORIZON BOIS	147.851,83 €
N°05 - COUVERTURE	CCPF	175.246,30 €
N°06 - ETANCHEITE	SCEP	11.906,43 €
N°07 - MENUISERIES EXTERIEURES	VALBUSA	190.945,25 €
N°08 - MENUISERIE BOIS	ARCHAMBAUD	113.771,50 €
N°09 - PLATRERIE ISOLATION	SUDRIE	127.771,59 €
N°10 - REVETEMENTS DE SOLS	BREL	57.199,49 €
N°11 - PEINTURES	BREL	64.701,26 €
N°12 - PLOMBERIE SANITAIRE CVCS	BALSERA	168.004,13 €
N°13 - ELECTRICITE.	SL ELEC	116.393,72 €
TOTAL		2.412.568,20 €

Création d'une nouvelle Gendarmerie : adoption de devis de câblage ORANGE pour la caserne et les logements.

Dans le cadre de l'opération de création d'une nouvelle Gendarmerie, Alain Germain, Maire-Adjoint, présente des devis de câblage ORANGE pour la caserne et les logements.

- Devis de câblage cuivre d'un montant HT de 2.448,00 € ;
- Devis de câblage fibre d'un montant HT de 3.004,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les devis précités et autorise le Maire à les signer.

Aires de déchets : adoption d'une convention avec le SICTOM du Périgord Noir pour l'installation de 2 bornes supplémentaires au Pradal.

Le Maire rappelle que par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil Municipal de Domme a adopté une convention avec le SICTOM du Périgord Noir prévoyant l'installation de bornes d'apports volontaires de déchets sur 4 sites de la commune de Domme dont 11 sur le site du Pradal : 4 bornes pour les ordures ménagères, 5 bornes pour les déchets sélectifs, 2 bornes pour le verre.

Il indique qu'au moment des travaux, le nombre des bornes prévues sur ce site a été estimé insuffisant et il a été demandé l'installation de 2 bornes supplémentaires : une pour les ordures ménagères et une pour le verre. Le SICTOM du Périgord Noir, ayant installé ces 2 bornes supplémentaires sur le site du Pradal, demande que cette situation soit régularisée sur le plan administratif en soumettant au vote du Conseil Municipal de Domme une convention complémentaire relative à l'installation des 2 bornes supplémentaires.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de l'adopter et autorise le Maire à la signer.

Aménagement du Musée : adoption d'un devis pour l'établissement d'un PV de constat par un huissier de justice.

Le Maire rappelle que la commune de Domme envisage de réaliser des travaux d'aménagement, de mise aux normes et de valorisation des collections du Musée des Arts et Traditions Populaires, sis Place de la Halle à Domme, cadastré en section D sous le n° 651.

Avant de réaliser les travaux, pour la sauvegarde des droits et intérêts de la commune, il indique qu'il est souhaitable que procès-verbal de constat soit dressé par un huissier de justice concernant les extérieurs des immeubles établis autour du bâtiment objets des travaux

Il précise qu'il a sollicité la SCP Galodé & Repussard qui a établi un devis d'un montant de 350,00 € HT pour l'exécution de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité et autorise le Maire à le signer.

Acquisition de panneaux de signalisation.

Alain Germain, Maire-Adjoint, présente un devis de la société SIGNATURE pour l'acquisition de panneaux de signalisation d'un montant HT de 1.017,67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité et autorise le Maire à le signer.

Acquisition de signalétiques pour les commerces de Domme.

Alain Germain, Maire-Adjoint, présente un devis de la société SIGNATURE pour l'acquisition de signalétiques pour les commerces de Domme d'un montant HT de 1.285,14 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité et autorise le Maire à le signer.

Financements de voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer des subventions pour financer des voyages scolaires :

- Subvention de 35 € au Lycée Pré de Cordy à Sarlat-La Canéda afin de financer un séjour pédagogique à Paris auquel a participé une élève de Domme, du 28 mars au 1^{er} avril 2022
- Subvention de 35 € au Collège La Boétie à Sarlat-La Canéda afin de financer un séjour pédagogique « occitan » en Auvergne auquel va participer une élève de Domme, du 22 au 24 juin 2022.
- Subvention de 105 € au Collège La Boétie à Sarlat-La Canéda afin de financer un séjour pédagogique « SVT » en Auvergne auquel vont participer trois élèves de Domme, du 22 au 24 juin 2022.

Revalorisation du traitement indiciaire de 2 agents contractuels

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant relèvement du salaire minimum de croissance,

Vu le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique et qui augmente le minimum de traitement des agents publics à compter du 1^{er} mai 2022,

Considérant qu'il convient de modifier les indices brut et majoré prévus dans les contrats de travail des agents de la collectivité concernés par le dispositif,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide ce qui suit.

À compter du 1^{er} mai 2022, M. Pascal Milhac, agent contractuel polyvalent, affecté sur un emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique et d'Agent de Valorisation du Patrimoine Communal percevra une rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 382 majoré 352.

À compter du 1^{er} mai 2022, Mme Delphine Sobrino, agent d'entretien polyvalent, percevra un traitement calculé à raison de 32/35èmes de la valeur de l'indice brut 382 majoré 352.

Les agents concernés percevront, en outre, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires instituées par le Conseil Municipal par délibérations autorisant leur recrutement.

Les autres dispositions prévues par le contrat de travail demeurent inchangées.

Le Maire est autorisé à signer les avenants aux contrats de travail des agents visés ci-dessus.

Communications

Restauration des Remparts

Le Maire indique qu'au pied des remparts des pierres menacent de tomber, nécessitant la réalisation de travaux non prévus sur les 3 tranches de travaux programmées. Les Compagnons Réunis ont établi une proposition évaluée à 7.000 € environ pour reprendre cette partie de remparts. La DRAC participerait au financement des travaux. Il fait part aussi d'une autre partie qui menace au droit de la propriété Valéry, laquelle semble urgente à traiter.

Le Maire demande qu'un courrier soit adressé aux propriétaires riverains des remparts pour leur demander d'élaguer leurs arbustes.

Association des Plus Beaux Villages de France

Le Maire indique qu'il a représenté la commune à la dernière assemblée générale de cette association et qu'il a proposé que Domme accueille l'assemblée générale de l'association en mai 2023.

Sylvie Husson évoque une initiative portée par la commune de Domme dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de l'Association des Plus Beaux Villages de France. Le projet consiste à mettre en lumière 40 villages membres de l'association au moyen de kakémonos qui seront installés de façon à former un circuit à l'intérieur de la bastide. Des éléments forts de la typologie de Domme constitueront le fil conducteur de ce circuit qui sera inauguré le 17 juin prochain.

Festivités

Les prochaines festivités à Domme sont évoquées :

- La Fête de la St Clair avec un spectacle pyrotechnique au jardin public le samedi 4 juin à 23h00.
- Fête de la Musique : Bernard Lambert évoque la possibilité d'une intervention d'un musicien.
- Repas des agents et des élus : il sera organisé le 30 juin 2022 à 19h00 salle de la Rode. Eliane Troubady présente le menu.
- Un pot de clôture avec les intervenants du chantier de fouilles archéologiques de Campréal sera organisé le 16 juin prochain.
- Diverses inaugurations (grottes, atelier communal, APC, etc), associées à un mai général seront organisées en septembre/octobre prochain.

Eclairage Public

Des personnes se sont plaintes de trop de lumière dans Domme. Le Maire rappelle l'extinction la nuit d'un réverbère sur deux. Il indique qu'à Salers, plus beau village de France qu'il a récemment visité, tous les réverbères sont éteints à partir de 23h00.

Le Maire évoque le projet de remplacement des lampes d'éclairage public par des produits LED et demande qu'une étude soit diligentée par le SDE 24.

Ordures Ménagères

Des Dommois intra-muros ont demandé la mise à disposition de composteurs publics.

Le Maire évoque la possibilité d'extension des aires de déchets et souhaite que le SICTOM passe plus souvent collecter les aires de déchets.

Il évoque la possibilité de prestations spécifiques pour les restaurateurs ; il évoque également le problème des poubelles de ville utilisées pour le dépôt de sacs noirs et la possibilité de réglementer par voie d'arrêté afin de pouvoir punir les contrevenants.

Concernant la végétalisation des aires de déchets, il souhaite passer l'été avant d'envisager la plantation d'arbustes supplémentaires.

Valorisation des monuments de Domme

Sylvie Husson rappelle que sur plusieurs monuments de Domme étaient installés des QR Codes, renvoyant à une application téléphonique laquelle permettait aux personnes intéressées d'avoir des informations sur ces monuments. La société ayant installé ces QR Codes ayant disparu, les élus ont reçu une entreprise périgourdine, basée à Mussidan, qui propose de valoriser les lieux de Domme mais aussi son histoire, son patrimoine artistique (peinture, littérature, cinéma), ses personnages célèbres, sa faune et sa flore, grâce à l'installation de QR Codes. Des devis ont été transmis, la société pouvant éventuellement prendre aussi à sa charge la rédaction des textes qui peuvent être traduits en 17 langues. Le Maire accepte que l'on poursuive ce projet en y associant l'ASTD et à condition que la collectivité conserve la propriété des données.

Commerces et marché

Bernard Lambert évoque le fonctionnement du marché de détail et expose des doléances de commerçants dommois.

Concernant l'occupation du domaine public par les commerces, le Maire demande que l'on contrôle si certains d'entre eux ne se sont pas anormalement étendus.

Le Maire indique qu'une expertise doit se dérouler prochainement concernant sur un bâtiment à usage de commerces, la commune ayant été mise en cause à la suite des travaux d'aménagement de la Grand'Rue.

Divers

Marilyne Chaule évoque la copie historique de l'acte d'achat du Mont de Dôme pour y fonder une bastide donnée à la commune par M. Capdessus et le projet d'une diffusion au Dommois par un numéro hors-série de « La Vie Dommoise ». Elle indique que l'écrivain-historien Jean-Luc Aubarbier a accepté d'en faire la préface. Un devis sera demandé à l'imprimeur du bulletin municipal.

Le Maire évoque les problèmes de fonctionnement du DAB et rappelle les conditions qui ont présidées à l'installation d'un nouvel appareil en remplacement de celui qui était devenu obsolète.